Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 080-200026029-20260504-2026_05_04_08-DE

SITE en VAL DE NOYE

Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du 04 mai 2026

N° 2026-05-04-08

Date de la convocation

21/04/2026

Convoqués : 24
(12 titulaires + 12 suppléants)

Présents : 11
Représentés : 0
Absents : 13

OBJET :

RESSOURCES HUMAINES

Suppression d'emploi à 20/35ème suivi d'une création d'emploi à 30/35ème

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à dix-huit heures et trente minutes, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ailly-sur-Noye en Salle du Conseil sous la présidence de Vincent DAINE, Président.

Etaient présents : Vincent DAINE, Pierre DURAND, Sophie ROSBLACK, Martine CATHELAIN, Anne DUBOIS, Marie-Hélène MARCEL, Jean-Jacques OLEON, Fabien LESIEUR, Cédric BOQUET, Cédric JOURDAIN, Justine HOEPPE.
Étaient absents excusés : Christine BOURDELLE, Alain GONTHIEZ, Geoffrey BOULONGNE.
Étaient absents non excusés : Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Catherine WANTIEZ, Nicolas LEBRUN, Mathilde CARON-DIERS, Frédérique GOES, Stéphane CAILLEUX, Delphine SKRZYNSKI, Anabelle RATIER, Bernard MULLE.

Monsieur Cédric JOURDAIN est désigné secrétaire de séance.

Le Président expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 02 décembre 2025,

Le Président propose la suppression à compter du 1er juin 2026 d'un poste d'adjoint d'animation catégorie C à 25/35ème suivi à compter du 1er juin 2026 de la création d'un poste d'adjoint d'animation catégorie C à 30/35ème.

Motif de la suppression de poste : Accroissement d'activité suite à l'augmentation de la fréquentation et donc des besoins en personnel.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De supprimer un poste d'adjoint d'animation à 25/35ème

- De créer un poste d'agent de maîtrise à 30/35ème

- De modifier le tableau des emplois comme suit :

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Délibération N°2026-05-04-08 suite et fin
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 080-200026029-20260504-2026_05_04_08-DE

EMPLOIS PERMANENTS	EFFECTIFS								
	ACTUEL						Proposées		TOTAL
	Cat.	Budg.	Pourvu par un titulaire ou stagiaire	Dont TNC	Pourvu par un non titulaire	Dont TNC	Postes Proposés	Dont TNC	
ANIMATION									
Animateur principal de 2ème classe	B	1	*1*						1
Adjoint d'animation princ. 2ème classe	C	2	*2*	1 TNC 18h					2
Adjoint d'animation	C	13	*4*	1 TNC 30h 1 TNC 20h 1TNC 18h	*9*	1 TNC 30h 1 TNC 25h 2 TNC 20h 3 TNC 15h 1 TNC 13h 1 TNC 10h			13
Agent de maîtrise	C	1	*1*	1 TNC 7h					1
TOTAL ANIMATION		**17**	***11***		**9**				**17**
TECHNIQUE									
Agent de maitrise	C	1	1	1 TNC 7h					1
Adjoint technique princ. 1ère classe	C	2	2						2
Adjoint technique	C	1	*1*	1 TNC 20h					1
TOTAL TECHNIQUE		**4**	***4***						**4**
ADMINISTRATIF									
Adjoint administratif	C	2	2	1 TNC 24,30h					2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	*1*						1
TOTAL ADMINISTRATIF		**3**	**2**						**3**
TOTAUX		**24**							**24**

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Cédric JOURDAIN

Le Président
Vincent DAINE

S.I.T.E. en Val de Noye
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(80250)